



STAGES vacances de printemps 2024

Vos informations <i>(Merci de renseigner TOUS les champs requis)</i>				
LE STAGIAIRE (Nom / Prénom) :		Si différent, LE PAYEUR (Nom / Prénom) :		
Date de Naissance :		Date de Naissance (<u>champs obligatoire</u>) :		
Adresse (<u>permanente</u>) :		Adresse (<u>si différente</u>) :		
CP / Ville :		CP / Ville :		
Contact Tel :		Informations complémentaires éventuelles concernant le stagiaire (traitements médicaux, particularité à prendre en compte, par exemple) :		
Adresse Mail (<u>champs obligatoire</u>) :				
Votre réservation <i>(cocher les cases selon votre choix)</i>		<input type="checkbox"/> SEMAINE 16 du lundi 15 au vendredi 19 avril	<input type="checkbox"/> SEMAINE 17 du lundi 22 au vendredi 26 avril	MONTANT (hors licence)
<input type="checkbox"/> JARDIN des MERS	<i>Multi-activités dès 4 ans</i>	<input type="checkbox"/> 10H30-12H	<input type="checkbox"/> 10H30-12H	175 €
<input type="checkbox"/> OPTIMIST	<i>Dériveur 6-8 ans</i>	<input type="checkbox"/> 14H-16H	<input type="checkbox"/> 15H-17H	185 €
<input type="checkbox"/> HOBIE CATSY	<i>Catamaran enfants 8-11 ans</i>	<input type="checkbox"/> 10H-12H	<input type="checkbox"/> 15h-17H	200 €
<input type="checkbox"/> NEW CAT 12	<i>Catamaran juniors 11-14 ans</i>	<input type="checkbox"/> 14H-16H	<input type="checkbox"/> 15H-17H	215 €
<input type="checkbox"/> TWIN CAT 15	<i>Catamaran ados/adultes 15 ans et +</i>	<input type="checkbox"/> 14H-16H	<input type="checkbox"/> 10H-12H	265 €
<input type="checkbox"/> PLANCHE A VOILE	<i>Standard à partir de 12 ans</i>	<input type="checkbox"/> 10H-12H	Non programmé	195 €
<input type="checkbox"/> RAID HABITABLE	<i>First 30 15 ans et +</i>	Non programmé	Vendredi 26 avril <input type="checkbox"/> 10H-16H	105 €
Passeport voile 2024 : 13,50 € Si vous possédez déjà une licence pour 2024, merci d'en présenter une copie ou d'en fournir le numéro		TOTAL à régler : _____		
		Mode de règlement : _____		

AUTORISATION PARENTALE (pour les stagiaires mineurs)

Je soussigné _____ autorise _____
à participer aux stages de voile organisés par les Régates de Royan.

Le stagiaire **est autorisé** **n'est pas autorisé** à quitter seul le club après le stage.

ACCEPTATION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le stagiaire, ou son représentant légal, atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription figurant au verso de ce document et les accepter sans restriction.

Date et signature :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'Association « Régates de Royan », affiliée à la Fédération Française de Voile, est régie selon la loi du 1^{er} juillet 1901 et agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports comme association sportive ayant pour objet la pratique de la voile sous le n° 96 17 02 S. Le respect des règles de vie du club doit permettre d'assurer le bon fonctionnement des activités proposées, la sécurité de chacun, le respect de tous ainsi que du matériel, dans un contexte d'esprit sportif et de convivialité.

Respect des Consignes Sanitaires : Le stagiaire s'engage à respecter strictement les consignes sanitaires en vigueur au moment du stage.

Réservations : **Un acompte minimum de 20% et la fiche de renseignements complétée et signée sont obligatoires pour toute réservation au guichet ou par courrier.** Les pré-réservations par téléphone ou courrier électronique sont valables 15 jours et au plus tard jusqu'au lundi qui précède le stage. Passé ce délai, à défaut de régularisation (acompte + fiche de renseignements) la place pourra être attribuée à un autre stagiaire. **Les inscriptions en ligne supposent un paiement intégral du stage dès la réservation** (avec possibilité de souscrire à une assurance annulation)

Règlement des prestations : Pour les inscriptions au guichet ou par courrier, 20% minimum sont versés à la réservation, le solde est réglé **le premier jour du stage**. Pour les inscriptions en ligne, la totalité du règlement est requis à la réservation.

Annulation de stage ou absence du stagiaire : En cas d'annulation, l'acompte versé à la réservation ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif médical ou cas de force majeure. De même, en cas d'absence du stagiaire pour convenance personnelle, les séances ne seront ni remboursées, ni remplacées.

Annulation ou suspension de séance : En cas d'annulation ou de suspension de séance pour raison météo et/ou de sécurité, le club proposera, dans la mesure du possible, une solution de remplacement (report ou allongement de séance, remplacement par une activité à terre). **Il ne sera procédé à aucun remboursement.** En cas d'annulation du stage en raison d'un effectif insuffisant (un minimum de 3 ou 4 stagiaires, selon les supports, étant nécessaire pour valider le stage), il sera proposé un autre stage, une autre date, un avoir, ou le remboursement intégral du montant versé à la réservation.

Assurance : Une **licence de la Fédération Française de Voile** en cours de validité est obligatoire pour participer aux stages. Une information précisant le montant des garanties des assurances associées à la licence FFV et les possibilités de souscription de **garanties complémentaires** est affichée à l'accueil et disponible sur demande. Dans le cas où vous souhaitez souscrire à l'une de ces formules de garantie complémentaire, contactez personnellement le groupe MMA/MDS par téléphone au 01.58.22.28.00 ou en remplissant le formulaire disponible sur demande au club.

Attestation de natation : **Les stagiaires doivent savoir nager** (25 mètres pour les moins de 16 ans, 50 mètres départ plongé pour les plus de 16 ans). Pour le Jardin des mers, les enfants doivent ne pas présenter d'appréhension au milieu aquatique.

Responsabilité : Les stagiaires sont sous la responsabilité du club pendant toute la durée de l'activité. Il est demandé aux parents ou responsables des stagiaires mineurs de bien vouloir venir les chercher au club dès la fin de l'activité. **Le club ne peut être tenu pour responsable de tout incident survenu en dehors de la période de l'activité (parent en retard ou enfant autorisé à quitter seul le club).** De même, le club ne peut être tenu pour responsable de vols pouvant intervenir dans ses murs.

Autorisation de soins : En cas d'accident, le club est autorisé à faire pratiquer des soins par un médecin et à faire transporter le stagiaire à l'hôpital si nécessaire. Dans le cas où le stagiaire présenterait une pathologie ou suivrait un traitement médical spécifique, il est demandé de bien vouloir en informer le club AVANT le début du stage et de présenter un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile**. Le club ne peut être tenu pour responsable des cas de contre-indication non signalés.

Droit à l'image : Les Régates de Royan sont autorisées à utiliser des images représentant les stagiaires pour des actions de promotion ou de communication (documents publicitaires, site internet du club etc.)

Droit d'accès aux informations recueillies : Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires à votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du club.